

Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 6 avril 2022

Début de séance 19h30

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Appel par M. le Maire, Nicolas CLEMENT :

Sont présents :

Cédric BEAUMEL, Claude BESSET, Lison BOICHUT, Gilles DEVANCIARD, Vincent JAUZION-GRAVEROLLE, Jean-Claude LUCENAY, Hélène MARCHAL, Lorraine SEGRETO, Max THIBON, Carol VANESSE

Mme Anne-Marie DAUTEL donne pouvoir à Mme Lison BOICHUT,

Mme Marie-Françoise CHAILLET donne pouvoir à M. Max THIBON,

M. Jérémie LEBRE donne pouvoir à M. Claude BESSET

Retard excusé de Mme Anaïs BOURA

Le Quorum est atteint.

Présence de Martine VERDIER, secrétaire de mairie.

Ordre du jour donné par M. le Maire

Arrivée à 19h33 Mme Anaïs BOURA

Interventions M. THIBON :

1/ Demande du motif de report du dernier conseil ?

M. le Maire : *pour raison sanitaire + 2 Cas Covid*

M. THIBON : *Un conseil municipal peut se tenir sans le maire.*

M. le Maire : *Rappel de la loi au sujet de l'annulation d'un conseil – pas de nécessité de préciser le motif*

2/ Demande si obligation du port du masque comme écrit sur la convocation ?

Maire : *pas d'obligation – convient d'une erreur sur la convocation.*

3/ Explication sur la démission de M. Philippeau – S'est adressé à l'intéressé – demande de lecture de la réponse de M. Philippeau

M. le Maire : *Pas d'autorisation de la lire*

M. THIBON : *Ce n'est pas démocratique. Les administrés doivent connaître le motif de démission.*

M. le Maire : *Ce n'est pas à l'ordre du jour. Cette remarque n'a pas lieu d'être.*

M. THIBON : *Est-ce que ma présence vous gêne ?*

M. le Maire : *Si vous voulez sortir, vous faites ce que vous voulez. Vous pouvez partir.*

M. THIBON : *Votre fonctionnement me gêne.*

M. le Maire demande au Conseil municipal de proposer un secrétaire de séance :

M. JAUZION-GRAVEROLLE se propose.

M. DEVANCIARD : *Pas de compte-rendu du précédent conseil ?*

M. le Maire : *Non, pas encore finalisé, car grippe et Covid de la secrétaire de séance du dernier conseil municipal.*

Point N°1 de l'ordre du jour : Approbation des comptes de gestion 2021 du comptable public

Lecture des comptes administratifs par M. Besset

Demande d'approbation des comptes par le vote.

Budget principal : contre 3 (M. DEVANCIARD - Mme CHAILLET- M. THIBON) - abstention 0 - pour 12

Musée : contre 0 - abstention 0 - pour 15

Atelier relais : contre 0 - abstention 0 - pour 15

Point presse : contre 0 - abstention 0 - pour 15

Point N°2 de l'ordre du jour : Vote des comptes administratifs 2021

M. THIBON : *Demande si possibilité de voter chaque ligne indépendamment pour pouvoir faire des remarques.*

M. le Maire sort à chaque vote.

Compte principal : contre 3 (M. DEVANCIARD - Mme CHAILLET - M. THIBON) - abstention 0 - pour 11

M. THIBON : Raison du vote contre : *manque de clarté, pas nécessaire d'augmenter les impôts.*

Musée : contre 0 - abstention 0 - pour 14

Atelier relais : contre 0 - abstention 0 - pour 14

Point presse : contre 0 - abstention 0 - pour 14

Point N°3 de l'ordre du jour : Affectation du résultat pour les budgets

Compte principal : contre 3 (M. DEVANCIARD - Mme CHAILLET - M. THIBON) - abstention 0 - pour 12

M. THIBON : *explications demandées*

Mme VERDIER fournit les explications.

Musée : contre 0 - abstention 0 - pour 15

M. THIBON parle d'une différence de stocks.

Atelier relais : contre 0 - abstention 0 - pour 15

Point presse : contre 0 - abstention 0 - pour 15

Point N°4 de l'ordre du jour : Vote des taux des taxes directes locales 2022

•Taxe foncière bâtie : maintien du taux à 40,40 (idem l'an dernier)

Contre 3 (M. DEVANCIARD - Mme CHAILLET - M. THIBON) - abstention 0 - pour 12

M. DEVANCIARD : *très forte augmentation l'an dernier. Au vu de la situation financière des administrés, il aurait été préférable de baisser le taux. De plus, il faudrait voter le budget primitif avant.*

M. le Maire : *On peut voter les taux avant le budget primitif. La commission financière a fait son travail.*

•Taxe foncière non bâtie : maintien du taux à 77,83 (idem l'an dernier)

Contre : 3 (M. DEVANCIARD - Mme CHAILLET - M. THIBON) - abstention 0 - pour 12

Point N°5 de l'ordre du jour : Vote des subventions allouées aux associations

2 associations :

- SPA pour 1300 € (subvention chaque année) contre 0 - abstention 0 - pour 15
- Compagnie « Les affamés » au festival plein air au Mas Daudet pour 750 euros (maintient par rapport à l'an dernier) : Contre 3 (M. DEVANCIARD - Mme CHAILLET - M. THIBON) - abstention 0 - pour 12

M. THIBON : *gêné par le fait de donner à la compagnie « Les affamés » et pas aux autres associations.*

Maire : *Une salle est mise à disposition des associations, la mairie a payé l'aménagement de cette salle. Elle paye également l'eau et l'électricité. Il s'agit aussi d'une forme de subvention.*

M. DEVANCIARD : *Le tissu associatif de la commune a connu beaucoup de difficultés.*

M. le Maire : *très bons retours du tissu associatif – pas de difficulté financière signalée – Le dossier est géré par M. Lucenay – Notre travail est apprécié par les associations du village – Nous avons le souci du bon fonctionnement des associations du village.*

M. LUCENAY : *Pas de demande de subventions des autres associations, si besoin monter un dossier.*

Point N°6 de l'ordre du jour : Renouvellement de la convention de dépôt-vente entre l'association « Détente et Création » et la commune

Même convention que l'an dernier : vente de foulards à l'espace boutique du Mas Daudet. Contre 0 - abstention 0 - pour 15

Point N°7 de l'ordre du jour : Interventions musicales en milieu scolaire : Convention avec le Syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse Année scolaire 2022/2023

Projet pédagogique 2022/23 présenté par la Directrice de l'école avec le conservatoire Ardèche musique et danse

Intervention de musiciens dans les classes.

Affection d'un musicien sur notre école – projet pédagogique monté avec l'équipe enseignante

15 séances/classe d'1h de musique

Maternelle : percussions et chant rythmé

GS/CP : chant choral et conte musical

CE : frappés corporels et polyphonie

CM : chant choral et polyphonie

730€ / classe, soit 2920 € (commune non adhérente au syndicat mixte).

Contre 0 – abstention 0 - pour 15

Point N°8 de l'ordre du jour : Divers

Etat des lieux MAM Bébé bulle : engagement moral réciproque

MAM à Vallon Pont d'Arc temporairement, puis installation sur St Alban-Auriolles une fois les travaux réalisés.

Elections présidentielles de dimanche 10 avril 2022 :

M. le Maire n'ayant pas eu de réponse concernant la disponibilité de certains, renouvelle sa demande.

Mme CHAILLET sera indisponible.

M. THIBON : créneau demandé 17h à 19h

M. DEVANCIARD : créneau demandé 17h à 19h

Fin de séance 20h25